

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

RÉSOLUTION n° 2022 – 28

**PARTICIPATION DE L'ONF A LA FUTURE FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE
AGROPARISTECH**

Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;

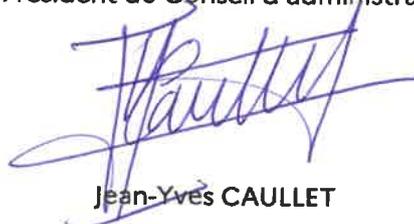
Sur la base du projet de statuts joint lequel a été validé par les instances des personnes morales fondatrices AgroParisTech Alumni et La Maison des Ingénieurs Agronomes respectivement les 29/09/2022 et 28/09/2022 ainsi que par AgroParisTech, en tant que futur partenaire institutionnel, le 05/10/2022 ;

Sur proposition de la directrice générale et après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration

Valide la participation de l'ONF au collège des membres des partenaires institutionnels de la future fondation reconnue d'utilité publique AgroParisTech.

Le Président du Conseil d'administration


Jean-Yves CAULLET